



Defaut de structure ou d'entretien?

Par **Paskal45**, le 10/01/2012 à 19:15

Bonjour,
je quitte prochainement un logement pour lequel une clause du bail note "entretien annuel de la piscine" dans les clauses particulières, je dispose en effet d'une piscine extérieure semi enterrée avec entourage bois sur chape béton, l'eau ne s'évacue pas et fait pourrir les poteaux qui soutiennent l'entourage, j'ai signalé ce fait à mon propriétaire qui n'a jamais rien voulu entendre, aujourd'hui en vue de l'état des lieux de sortie il parle de faire celui ci accompagné d'un huissier de justice, dois je saisir un expert avant pour lui faire constater et obtenir son avis avant l'état des lieux? car après plus d'accès à la propriété,
merci de vos réponses

Par **Marion2**, le 10/01/2012 à 19:18

Bonsoir,

Aviez-vous prévenu votre propriétaire par courrier recommandé AR ?

Si ce n'est pas le cas, effectivement, il est préférable de faire constater l'état de la piscine par un expert.

Par **Paskal45**, le 10/01/2012 à 23:20

tout d'abord, merci

j'avais déjà informé l'agence par courrier, agence qui gère le bien, photos à l'appuie il y a deux ans mais personne n'avait alors bougé, le propriétaire se retranchant sur un défaut d'entretien, et depuis rien, même suite à mes demandes répétées pour que l'agence passe vérifier par elle même du problème